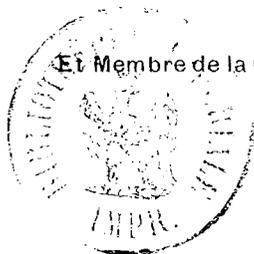


NOTICE BIOGRAPHIQUE

DE

M. D'ELBREIL

Ancien Avocat général à la Cour des Aides de Montauban



Et Membre de la Chambre des Députés sous la Restauration ;

PAR UN DE SES ENFANTS.



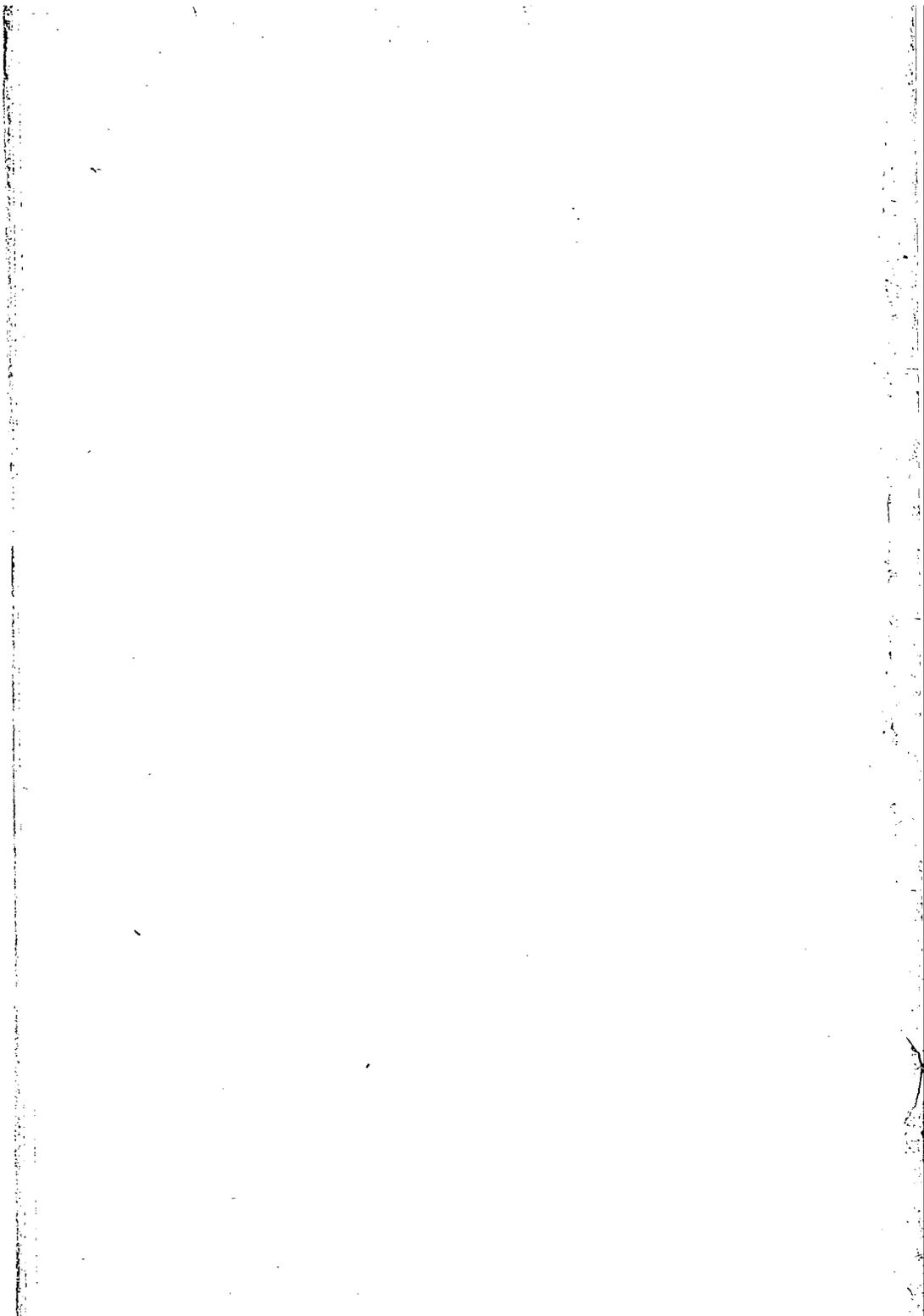
TOULOUSE,

IMPRIMERIE DOULADOURE ;

ROUGET FRÈRES ET DELAHAUT, SUCCESSEURS,

39, rue Saint-Rome, 39.

—
1868.



LA première pensée de ce travail remonte à l'époque où mon excellent père nous fut enlevé. Abîmé, un jour, dans ma juste douleur, je mesurais l'étendue de notre perte, en repassant dans mes souvenirs la vie si agitée mais si bien remplie de celui que nous pleurions. Vivement frappé, à ce moment, de

quelques-uns des faits les plus saillants que cet examen rétrospectif venait de dramatiser, pour ainsi dire, devant moi, j'en fixai immédiatement sur le papier une rapide esquisse. Placé, bien des années après, sous les yeux de ses petits-enfants qui ont peu vu leur grand-père, mais qui ont beaucoup entendu parler de lui, ce récit ne fit qu'exciter davantage en eux le désir de connaître à fond son histoire, et ils me pressèrent de leur en compléter le tableau. Si j'ai cédé à leurs instances, c'est uniquement dans la pensée de leur inspirer, s'il est possible, plus de vénération encore pour leur aïeul, dont la mémoire leur est déjà si chère, de les mieux pénétrer surtout de ces sentiments de foi, de fidélité et d'honneur qui furent l'inspiration de sa vie, et dont il a transmis la tradition à ses enfants, comme le plus précieux héritage qu'il eût reçu de ses pères.

Je me suis donc mis à l'œuvre. Mais, dès le début j'allais me heurter contre une difficulté peut-être insurmontable. Comment, en effet, raconter et relier entre eux les divers faits qui avaient signalé la jeunesse de mon père que je n'avais pu connaître ? Nous avons heureusement trouvé dans ses papiers des documents écrits de sa main sur divers événements de

la Révolution , auxquels il s'est trouvé mêlé comme acteur ou comme témoin. Ces notes m'ont été très-utiles, et j'en ai transcrit fidèlement le texte toutes les fois qu'il a pu s'intercaler avantageusement dans mon récit.

Digne et vénéré père, j'ai senti, en prenant la plume, les tressaillements de votre âme : elle s'effrayait sans doute de la perspective d'une publicité dont votre modestie a toujours redouté le contact. Soyez sans crainte : le sanctuaire de la famille aura seule le dépôt de cet humble monument de piété filiale que j'essaie de vous ériger. Et vous , sainte et bien-aimée mère , vous qui avez toujours fui le bruit et redouté l'éclat , vous avez frémi aussi à la pensée qu'un de vos enfants allait se laisser séduire par leur mirage dangereux. Rassurez-vous , vous nous avez trop bien façonné aux pensées sérieuses , pour que j'ignore à la fois et mon insuffisance et ces dangers ; aussi me garderai-je bien de les affronter. Mais traditions de famille obligent encore plus peut-être que noblesse. Vous m'approuverez donc , je l'espère, d'avoir essayé, dans l'intérêt de vos petits-enfants , d'en renouer plus solidement la chaîne , en fixant sur le papier pour la mieux graver dans leur cœur, la vie

de ce père vénéré que vous nous avez si bien appris à chérir et à admirer. Du haut du ciel veillez sur eux et aidez-les à se maintenir toujours dans la voie du devoir, de l'honneur et du sentiment chrétien que leur digne aïeul a constamment suivie.

CHAPITRE PREMIER.

Origine et naissance de M. d'Elbreil. — Son éducation à Sorèze. — Il est nommé avocat général à la Cour des Aides de Montauban, à l'âge de vingt-trois ans. — Ses impressions diverses durant la lutte des Cours souveraines contre le Gouvernement. — Son attitude à l'assemblée électorale de la noblesse du Quercy. — Le duc de Biron et le vicomte de Valence. — Remise des cahiers. — Réunion des Etats généraux. — Le tumulte des premières délibérations présage des malheurs. — Le jeune avocat général est chargé du discours de rentrée en novembre 1789. — Suppression des Cours souveraines.

Avant la Révolution de 1789, on voyait encore en France, surtout dans la magistrature de provinces, un grand nombre de familles au sein desquelles, malgré les ravages causés par les doctrines philosophiques en vogue dans ce malheureux siècle, s'étaient conservées intactes les meilleures traditions d'honneur, de foi et de piété. M. Jacques-Antoine d'Elbreil avait eu le bonheur de naître dans une de ces familles patriarcales. Depuis près d'un siècle, quoique de nombreux enfants, doux témoignages des bénédictions du ciel, fussent venus successivement se presser à son foyer, un seul d'entre eux, à chaque génération, avait contracté les liens du mariage. Les autres avaient fourni de pieux contingents au service des autels ou à la vie monastique. En 1765, quand le jeune d'Elbreil vint au monde, la présence de plusieurs tantes dans le cloître, et de deux oncles dans les rangs de la Compagnie de Jésus, ou du clergé séculier, prouvait que ces bonnes traditions étaient toujours en honneur parmi les siens.

Son père, M. Dominique d'Elbreil, conseiller à la Cour des aides de Montauban, s'était toujours fait remarquer dans l'exercice de ses fonctions par une instruction solide, une grande rectitude de jugement et une inflexible intégrité. Son esprit enjoué, son caractère doux et conciliant avaient fait de sa maison le rendez-vous d'une société nombreuse et choisie qui s'y sentait d'ailleurs singulièrement attirée par la distinction de manières, l'intelligence rare et la causerie spirituelle de M^{me} Olympe de Molière (1), sa femme. On vit plusieurs fois dans ses salons, M. le comte de Guibert, durant le court séjour que le célèbre auteur de *l'Essai de tactique* fit à cette époque à Montauban. Le jeune d'Elbreil grandit dans ce milieu ; il put se mêler de très-bonne heure à ces conversations animées, où le trait vif et la saillie légère pétillaient tour à tour, tandis que la gaieté la plus franche ne cessait de s'y allier à la réserve la plus contenue, à la politesse la plus exquise. C'est dans cette atmosphère de bonne compagnie qu'il contracta l'habitude de ces manières aisées, simples à la fois et distinguées, et de cette parole vive, châtiée et attachante qu'on remarquait en lui.

Elevé dans la célèbre école de Sorèze, alors en possession du monopole de la meilleure éducation dans le Midi, il y fit d'excellentes études, et on le vit remporter la plupart des palmes dans les travaux de l'intelligence commè dans les exercices du corps. Dans cet établissement, en effet, l'équitation, l'escrime, la danse et la nage même avaient leurs maîtres et leurs encoura-

(1) M. de Molières, son père, président de la Cour des aides de Montauban, était, par sa mère, petit-fils de M. le Marquis de Buisson d'Aussonne, premier président en la même Cour, et arrière-petit-fils de J. de Buisson, Marquis d'Aussonne, nommé premier président de la même Cour, lors de sa création.

gements particuliers, aussi bien que l'enseignement littéraire et les études philosophiques. Sous la direction de ses doctes maîtres, les religieux Bénédictins, il sut acquérir cette forte instruction religieuse qui lui permit de se trouver incessamment en contact avec la société sceptique et corrompue de la fin du dernier siècle, sans dévier jamais d'un pas des pieuses traditions de sa famille.

L'un de ses frères avait été envoyé comme lui dans cette maison pour y faire ses études; mais dès l'âge de quatorze ans, il avait obtenu un brevet de cadet gentilhomme, et il avait quitté Sorèze pour entrer, en cette qualité, dans le régiment de Neustrie, qui avait pour colonel ce même comte de Guibert, dont il vient d'être parlé. Le jeune d'Elbreil avait déjà été promu au grade de sous-lieutenant dans ce même régiment, quand son frère aîné, que ses parents destinaient à la magistrature, sortit du collège pour s'adonner à l'étude alors fort compliquée du Droit civil. Malgré l'aridité de la matière, il y fit en peu de temps des progrès remarquables. Aussi les magistrats de la Cour des aides de Montauban, qui avaient suivi avec intérêt les succès du fils de leur collègue, firent-ils bon accueil aux premières démarches faites auprès d'eux pour préparer son entrée dans leur corps.

Après avoir terminé ses cours de jurisprudence, il venait de rentrer dans sa famille avec le grade d'avocat en Parlement, lorsque la lutte des Cours souveraines contre le gouvernement de Louis XVI, qui était demeurée quelque temps assoupie, se réveilla de nouveau avec plus de force que jamais. La révolution, ennemie acharnée de toutes les supériorités sociales, n'était pas plus sympathique aux Parlements qu'aux autres corporations privilégiées. Mais comprenant que pour

trionpher des obstacles qui s'opposaient à la réalisation de ses sombres desseins, il fallait avant tout jeter la division dans les rangs ennemis, elle profita habilement de ces circonstances pour attiser le feu de la discorde. Les Cours souveraines aveuglées par les entraînements de leur opposition, ne surent pas voir les dangers qui s'accumulaient cependant sur leurs pas, et persistèrent dans leur résistance, triste prélude des malheureuses catastrophes qui devaient, quelques années plus tard, bouleverser le sol de la patrie.

M. d'Elbreil, encore dans l'âge des illusions, embrassa le parti de la magistrature, et passionné comme on l'est à vingt-deux ans, il prit avec ardeur fait et cause pour les Parlements, contre la royauté. Une circonstance particulière ne contribua pas peu à le pousser dans cette voie. Le 8 mars 1788, il veillait au chevet du lit de son père malade, lorsque, vers les trois heures du matin, la porte de la chambre s'ouvrant tout à coup, un huissier entre brusquement et va droit au lit. Il remet ensuite sans aucun préambule au malade, encore tout ému de cette apparition inattendue, un papier qu'il dit contenir les ordres du Roi, et dont il demanda sèchement un reçu. Cette étrange manière de procéder sans aucun égard pour l'état maladif d'un vieillard, produisit sur le jeune avocat une impression profonde qui surexcita singulièrement son irritation.

En vertu des ordres signifiés à chacun d'eux dans la même nuit, tous les magistrats de la Cour se rendirent dans la Grand'Chambre, où ils assistèrent en silence à l'enregistrement des édits qui enlevaient aux Cours souveraines toutes leurs attributions politiques. Une foule nombreuse encombrait les abords du Palais, mais elle ne manifesta ses sentiments par aucun désordre.

A Toulouse, l'avocat général de Catellan, refusa de requérir l'enregistrement des édits, et un officier de dragons, M. de Cazalés, qui a joué depuis un si beau rôle à l'Assemblée constituante, ne voulut pas faire partie de l'escorte destinée à accompagner le commissaire du Roi dans sa marche vers le Palais. Ils furent l'un et l'autre enlevés, le lendemain, de leur domicile, et transférés dans la citadelle de Lourdes. Loin de désapprouver ces actes d'insoumission, le jeune d'Elbreil ne songeait qu'à flétrir l'arbitraire gouvernemental, et il n'avait que des éloges pour ce qu'il appelait l'indépendance de caractère de ces deux hommes.

L'enregistrement des édits ne s'opéra pas partout avec le même calme que dans nos contrées. On apprit bientôt que cette opération avait été l'occasion de troubles très-sérieux à Paris, en Bretagne, en Dauphiné et dans quelques autres provinces encore. Ces désordres et le langage subversif de la presse révolutionnaire, dont les principaux organes se déchainaient, à cette heure, avec le plus audacieux acharnement contre le Gouvernement et les deux premiers ordres de l'Etat, firent sérieusement réfléchir M. d'Elbreil sur la gravité des dangers qui se dévoilèrent tout à coup à lui. La marche effrayante de l'opinion lui ouvrit bientôt complètement les yeux, et de ses malheureuses illusions, il ne lui resta plus que l'amer regret de les avoir un instant partagées.

Son père, ainsi que nous l'avons déjà dit, se proposait de le faire entrer dans la Cour des aides. Nous avons vu le bon accueil que la plupart de ses collègues avaient fait à ces premières ouvertures. Mais celui qui en était l'objet était trop jeune encore pour qu'on pût songer à en poursuivre immédiatement l'exécution.

L'élévation de M. de Barentin, gendre de d'Aguesseau, à la dignité de chancelier, en précipita la réalisation. M. d'Elbreil père était dans de bons rapports avec le nouveau chancelier. Il s'empressa de lui écrire pour le féliciter de sa promotion, et il lui demanda en même temps sa protection pour son fils, qu'il se proposait, dit-il, de faire entrer dans la Cour des aides. Sur la réponse favorable du garde des sceaux (1), M. d'Elbreil traita, pour son fils, avec M. de Cazabonne de la Jonquière de la cession de son office d'avocat général en cette Cour. M. Barentin est instruit du succès de cette négociation, et le 11 décembre suivant (2), il écrit au sous-doyen, pour lui annoncer que le Roi a donné son agrément au projet de transmission de cet office à son fils, et a signé sa nomination. Comme celui-ci n'a pas l'âge requis pour siéger, une dispense d'âge lui fut accordée, le 11 mars suivant, en considération, dit la patente royale, des services rendus par son père ou ses aïeux dans la magistrature. Il put ainsi prendre immédiatement possession de sa charge, ce qui eut lieu, par arrêt de la Cour du 4 mai 1789 enregistré le même jour.

On était à la veille alors des graves événements qui devaient bientôt bouleverser la société et changer les destinées de la France. Si nous ne nous étions interdit de donner à cette Notice de longs développements, ce serait bien le cas de nous arrêter quelques instants pour étudier et définir ce mouvement étrange, qui entraînait la société française presque à son insu, mais avec une force irrésistible, dans des voies inconnues qui devaient bientôt aboutir aux abîmes. Mais nous devons nous

(1) Voyez à la fin du volume.

(2) Voy. *ibid.*

borner à dire que c'est dans l'intervalle de la nomination à l'installation de notre jeune avocat général qu'eurent lieu les élections, par chaque ordre, des députés destinés à les représenter aux Etats généraux. L'ordonnance royale qui avait décrété leur réunion avait paru le 23 novembre 1788, et le 24 janvier suivant, une seconde vint fixer le jour et régler le mécanisme alors fort compliqué de l'élection. Vers la fin de février, le jeune d'Elbreil, appelé par les lois en vigueur à faire partie de l'Assemblée électorale de la noblesse de sa province, comme ayant eu deux ascendants pourvus de charges de magistrature dans la Cour des aides de Montauban, se mit en route avec son père et plusieurs autres Membres de cette Cour, pour se rendre à Cahors, capitale du Haut-Quercy, où l'Assemblée devait se réunir. Laissons parler M. d'Elbreil :

« Dès la première séance, il fut facile de reconnaître, chez quelques membres de cette assemblée, une intention de sévérité, si ce n'était de tracasserie, dans l'examen des titres présentés pour avoir droit d'y assister. La sévérité en cette matière était facile et convenable dans les assemblées électorales du tiers-état, où il n'y avait à vérifier que la régularité des procès-verbaux des assemblées primaires. Mais le rigoureux examen des titres de noblesse pouvait entraîner de nombreuses difficultés et des discussions aussi pénibles que dangereuses dans ce moment.

» Préoccupé de cette idée, je m'étonnais que des membres d'un ordre en butte depuis quelque temps à une jalousie furieuse, voulussent s'exposer à aggraver les dangers de leur position par des divisions intestines, et qu'ils ne comprissent pas qu'ils allaient rejeter dans les rangs ennemis, déjà si épais, ces hommes ulcérés

par un outrageant renvoi. Il était, selon moi, d'une politique bien mieux appropriée à la circonstance, d'accueillir avec empressement tous ceux dont l'existence dans le monde et la considération personnelle pouvaient justifier la prétention d'appartenir à l'ordre de la noblesse, ou qui, par le fait seul de leur présence au collège électoral de cet ordre, indiquaient l'intention d'épouser ses intérêts. De tels auxiliaires, en supposant que leurs droits pussent être contestés, ne me semblaient pas à dédaigner. Plein de ces idées, et persuadé de l'avantage qu'il y aurait à les faire partager à l'assemblée, je rédigeai un discours où je les avais développés de mon mieux. Les difficultés auraient atteint surtout bon nombre de gentilshommes campagnards, qu'un défaut d'ambition ou une fortune endommagée retenaient oubliés ou insoucians au fond de leurs vieux manoirs, et qui auraient eu beaucoup de peine sans doute à reproduire leurs titres perdus dans la poussière de leurs archives à moitié détruites. Il me sembla qu'un membre de la noblesse de robe, dont les titres d'origine récente étaient très-faciles à établir, paraîtrait plus désintéressé dans la question, et serait par conséquent plus propre qu'un autre à faire prévaloir cette opinion. Je me rendis donc, le lendemain, à la séance bien décidé à prendre la parole. Heureusement pour l'assemblée, et peut-être aussi pour mon amour-propre d'orateur, le système de l'indulgence parut prévaloir, et j'en fus quitte, à ma grande satisfaction, pour les frais de rédaction de ma harangue. »

« Bientôt on s'occupa de l'élection. Les partis se formèrent, et chacun vint se grouper suivant ses affections ou ses sentiments politiques autour des hommes les plus marquants de l'assemblée. Trop jeune et trop

peu influent, je me tins à l'écart des diverses combinaisons qui purent surgir. Je trouvai dans cet isolement plus de facilité et d'indépendance pour observer les ressorts et les intrigues qui, plus qu'un mérite réel, déterminent souvent le choix des grandes réunions. Je jugeai bientôt à certaines démarches et aux manières affectées de deux grands seigneurs, le duc de Biron et le vicomte de Valence, partis de la Cour tout exprès pour venir briguer les suffrages de la province, qu'ils avaient déjà l'assurance de leurs succès. Tous les deux appartenaient à cette fraction de la noblesse de Cour qui s'était rattachée aux opinions nouvelles, et dont les obsessions avaient poussé le Gouvernement aux fatales concessions qu'il avait déjà faites et qui furent la cause de sa ruine. J'ignorais cette circonstance, et si j'en eusse été informé, je me serais permis, dans l'ardeur de mon dévouement au Roi, et malgré mon peu d'influence, de cabaler contre leurs prétentions. La majorité de l'assemblée ignorait sans doute aussi les sentiments politiques de ces deux hommes de Cour, puisqu'elle leur donna ses suffrages, tout en professant des principes opposés aux leurs. »

La nomination des députés ayant été arrêtée, on dut s'occuper de leur faire la remise des cahiers. On sait que ces documents, dits *cahiers de bailliage*, devaient renfermer les instructions écrites que chacun des ordres, du clergé, de la noblesse et du tiers-état donnait, dans chaque province, aux mandataires ou députés dont il avait fait choix. Ceux-ci devaient présenter au roi et à la réunion des députés convoqués en états-généraux, ces documents dans lesquels étaient signalés les points qui appelaient des réformes. Cette formalité, en temps ordinaire, s'accomplissait dans le plus grand

calme. Mais dans un moment où le ferment des idées nouvelles remuait déjà en sens divers notre vieille société française, on comprend aisément toute l'agitation qu'elle dut provoquer, soit au dedans soit au dehors de l'assemblée électorale. Chacun en prenait occasion d'exposer son système et de vanter ses théories. Jeune et ardent, M. d'Elbreil se mêla activement à ces discussions; mais la ligne qu'il adopta dès lors fut celle d'une conciliation loyale entre les devoirs du sujet envers son souverain et la défense des droits du citoyen et du magistrat, tels qu'ils étaient alors entendus. Il s'y maintint avec une fermeté que ni les séductions de la parole, ni l'autorité du talent, de l'âge ou de la position sociale la plus élevée ne purent jamais ébranler. Cette sage théorie qui alliait ainsi le respect dû aux pouvoirs établis, avec l'indépendance du citoyen développée avec netteté et avec l'animation entraînante d'un cœur jeune et enthousiaste attira, dès lors, sur lui quelque attention.

La réunion des états-généraux avait étrangement exalté l'opinion publique. Si d'une part elle surexcitait les mauvais instincts des masses ignorantes et les aspirations coupables des esprits plus cultivés, mais pervers, elle exerçait d'un autre côté un véritable prestige sur les âmes candides et généreuses qui, les yeux fixés sur les abus à réformer, ou sur le juste équilibre de droits et de devoirs à établir, ne voyaient aucun des dangers que présageaient déjà les débats tumultueux des premières délibérations.

Notre jeune avocat général, nous l'avons déjà vu, avait eu son heure d'illusions à l'époque de la lutte entre les Cours souveraines et le Gouvernement; mais elle avait peu duré, et cette expérience du passé lui

avait permis d'envisager froidement, et sans en subir le charme, les brillantes mais trompeuses perspectives qu'on faisait miroiter à l'horizon politique. Dès le début, il comprit que, de ce mouvement désordonné qui agitait l'assemblée, ce n'était pas les sages réformes généralement désirées qui allaient surgir, mais bien une révolution indomptable qui devait tout compromettre à la fois, royauté, religion, liberté et patrie.

Investi depuis quelques mois à peine de la charge d'avocat général, il en avait embrassé l'exercice avec toute l'ardeur de son âge.

Au mois de novembre suivant, il fut chargé, à la rentrée de la Cour, de prononcer la mercuriale d'usage. Cette circonstance lui avait fourni l'occasion, dès ses premiers pas dans la carrière, de faire ressortir l'accentuation remarquable de sa parole, à la fois brillante et solide, et, ce qui n'était peut-être pas sans mérite à ce moment, de faire hautement profession du plus pur royalisme. Il était, par l'effet de cette circonstance, un des jeunes royalistes de Montauban dont l'opposition à la Révolution était la plus connue, et, pour me servir de l'expression du temps, il était, dès ce moment, signalé par les révolutionnaires comme un aristocrate prononcé.

Le succès de ces débuts ouvrait devant lui une belle carrière; mais la Révolution, lancée bientôt en dehors du cercle limité dans lequel ses auteurs auraient voulu enchaîner son action, avait tout emporté, tout détruit : la Cour des aides de Montauban disparut, elle aussi, dans la tourmente avec bien d'autres belles et nobles institutions.

Forcément rendu aux loisirs de la vie privée, M. d'Elbreil sut encore dignement l'employer. Moins préoc-

cupé de son avenir brisé et de sa fortune compromise que des redoutables dangers que la Révolution faisait courir à son roi et à sa patrie, il se dévoua résolument à la défense des principes monarchiques et du souverain bien-aimé qui en était l'expression vivante. L'occasion s'offrit bientôt d'en donner les preuves.

CHAPITRE II.

Elections communales à Montauban, favorables aux royalistes. — Réorganisation de la garde nationale. — Assemblée de Catholiques pour protester contre la suppression des ordres religieux, le 10 mai 1790. — Réunion clandestine des dragons à l'hôtel de Ville. — Envahissement de cet hôtel, par le peuple. — Cinq victimes. — Les dragons réfugiés dans le corps de garde, sauvés par MM. d'Elbreil, de Molières, et quelques autres. — M. le Marquis de Cieurac, maire de Montauban. — Vérité d'abord reconnue, plus tard désavouée. — Calomnies répandues. — Les volontaires bordelais marchent au secours des patriotes Montalbanais. — Préparatifs de résistance des royalistes. — Les volontaires s'arrêtent à Moissac. — Ils renoncent brusquement à leur entreprise. — Pourquoi ? — Joie des Montalbanais. — Illusion et réalité.

L'Assemblée constituante venait de voter une loi relative à l'organisation des municipalités, et le moment approchait où les Conseils communaux de la France allaient être renouvelés suivant le système électoral récemment décrété.

Les gens de bien comprirent à Montauban que,

grâce à l'excellent esprit qui animait la population, on pouvait raisonnablement espérer d'en expulser les hommes dangereux qui, dès le début de la Révolution, s'étaient emparés de l'administration municipale de la ville. Il importait donc de ne pas laisser échapper l'occasion de le tenter. Les royalistes jettent cette idée dans la population qui l'accueille avec faveur. Quand le jour de l'élection est arrivé, elle se porte en masse au scrutin, et un Conseil municipal, presque exclusivement composé de royalistes, sort triomphant de l'urne électorale.

C'est peu de temps après l'installation de la nouvelle municipalité, à la tête de laquelle était placé M. le marquis de Cienrac, en qualité de Maire, qu'eurent lieu à Montauban les troubles du 10 mai 1790. Ces événements ont fait beaucoup de bruit à Montauban, et aussi alors dans toute la France.

Comme M. d'Elbreil, et son oncle M. de Molières, s'y sont trouvés mêlés et que le rôle qu'ils y ont joué, parfaitement apprécié dans les premiers moments, a été ensuite odieusement dénaturé; il est à propos d'en parler avec quelques détails.

L'organisation primitive de la garde nationale avait été réglée sous la précédente administration municipale, et l'élément révolutionnaire était entré à peu près seul dans sa composition.

Cette particularité eût été peut-être peu remarquée du peuple, alors moins occupé qu'aujourd'hui des questions politiques. Mais comme, à Montauban, les protestants s'étaient, en général, prononcés pour les idées nouvelles, et que peu de catholiques les avaient adoptées, il en était résulté que la garde nationale ne renfermait guère que des protestants dans ses rangs : eux

seuls composaient exclusivement les compagnies montées de ce corps, que l'on désignait, à cause de la couleur et de la forme de leur costume, sous le nom de *dragons*. L'immense majorité du peuple appartenait, comme aujourd'hui, à la religion catholique, et il avait, dès l'origine, pris de l'ombrage d'une semblable organisation. La nouvelle municipalité étant installée, on s'occupa d'une meilleure répartition du droit de faire partie de la garde civique. Une pétition, dans ce sens, fut colportée dans la ville et couverte en peu de jours de milliers de signatures. Elle fut présentée aux Conseils de la ville qui s'empressèrent de donner satisfaction aux plaintes des pétitionnaires. Après s'être concertée avec les chefs de la garde nationale, la nouvelle Administration résolut, afin de ne pas bouleverser les cadres déjà existants, de former un quatrième bataillon formé avec le nouvel élément. Il fallut donc dresser de nouveaux cadres et faire procéder à l'élection des officiers.

Ces diverses opérations prirent du temps, et ce ne fut que le 10 mai 1790 que les gardes nationaux de la dernière formation furent en mesure de faire, pour la première fois, leur tour de service. Le hasard fit que, ce même jour, une réunion de catholiques devait se tenir dans l'église des Cordeliers, dont la chapelle des Ursulines n'occupe aujourd'hui qu'une partie, dans le but de délibérer sur l'opportunité de l'envoi d'une adresse au roi, pour protester contre la loi proscriptive de congrégations religieuses récemment décrétée et demander son abrogation. Cette question avait vivement ému les catholiques, et une foule énorme s'empressa de se rendre à l'appel qui leur avait été fait.

Il est difficile de savoir si la coïncidence de ces deux

circonstances leur ayant donné de l'ombrage , les révolutionnaires aient voulu se tenir prêts à tout événement , ou , s'ils avaient projeté , comme quelques-uns l'ont pensé , de tenter quelques mesures extra-légales contre la nouvelle municipalité. Toujours est-il que la compagnie de dragons composée de la fraction la plus exaltée du parti révolutionnaire de Montauban , prit les armes sans ordre ni autorisation , et se réunit clandestinement dans la cour de l'Hôtel-de-Ville.

Pendant qu'ils s'y étaient ainsi mystérieusement rassemblés , la réunion de la chapelle des Cordeliers avait paisiblement suivi son cours. Elle avait été unanime à adopter la pensée d'une Adresse au Roi , dans le sens qui lui était proposé , et une Commission avait été chargée d'en préparer la rédaction pour la soumettre , séance tenante , à l'approbation de l'assemblée. Cette Commission , dont M. d'Elbreil et son oncle , M. de Molières faisaient partie , retirée dans la sacristie , était occupée à mettre au net un projet de pétition que ce dernier venait de lui soumettre , lorsqu'un grand tumulte éclata dans l'église. Les Commissaires étonnés de tout ce bruit , rentrèrent dans la nef pour en savoir la cause , et ils virent avec surprise les hommes qui s'y trouvaient encore , se ruer contre les chaises et les bancs qu'ils mettaient en pièces pour s'armer de leurs débris. Ce spectacle étrange qui est une véritable énigme pour eux , leur est bientôt expliqué. Pendant que la Commission était occupée de son travail , plusieurs hommes du peuple étaient venus , coup sur coup , prévenir l'assemblée que les dragons réunis sans bruit dans la cour de l'Hôtel-de-Ville , se disposaient à tomber en armes sur le faible détachement du nouveau bataillon de la garde nationale qui était de service ce jour-là , et à venir ensuite

disperser leur assemblée. A ces premiers avis, quelques hommes avaient déjà couru au secours de leurs frères, et, sur une dernière invitation plus pressante que les autres, tout le reste sortait aussi pour se joindre aux groupes nombreux qui se portaient, en ce moment, sur la maison commune, alors située dans la rue de la Comédie.

M. d'Elbreil et les autres Membres de la Commission les suivent, inquiets de ce qui peut se passer au dehors et bien résolus à faire tous leurs efforts pour prévenir, s'il y a lieu, une collision. Déjà le gros de la foule était loin, et lorsqu'ils arrivent devant l'Hôtel-de-Ville, la lutte était déjà engagée. On leur apprend que les dragons avaient fait une décharge sur les premiers groupes qui s'étaient présentés, qu'ils avaient blessé plusieurs personnes, entre autres M. le vicomte de Chaumac, ancien capitaine de dragons, qui s'était jeté entre les deux partis pour les engager à la concorde, et qu'ils étaient ensuite rentrés dans la cour, dont ils avaient barricadé les portes. Au moment où on leur donnait ces explications, elles cédaient sous l'effort de la multitude qui se précipite à flots pressés dans la cour. Les dragons, peu faits encore aux manœuvres et à la discipline militaire, se croyant trop faibles pour soutenir le choc de cette masse courroucée, demeurent sourds à la voix de leurs chefs, et ils rompent précipitamment leurs rangs. Le plus grand nombre cherche un asile dans le corps-de-garde, tandis que quelques autres plus avisés s'étaient sauvés par les issues intérieures. Le capitaine, et cinq ou six de ses hommes qui, plus intrépides que les autres essaient de résister, succombent bientôt sous le nombre.

M. d'Elbreil n'avait pu pénétrer dans la cour, et il ne

pouvait tout voir ; il avait cependant remarqué, de la rue, la manœuvre des dragons cherchant un refuge dans le corps-de-garde. Il mesure d'un coup d'œil l'imminence du danger qu'ils courent dans cet asile sans issue, et résolu de les sauver à tout prix, il se jette vivement au milieu de la foule, suivi de son frère, alors lieutenant dans le régiment de Neustrie, et de son oncle M. de Molières : deux ou trois autres hommes énergiques se joignent à eux. Après bien des efforts, ils parviennent à s'établir au-devant des ouvertures du corps-de-garde, fort heureusement garnies de barres de fer, et se mettent résolument en devoir d'en défendre les approches aux assaillants.

Un instant déconcertés par la hardiesse de cette démarche et l'attitude résolue de ces jeunes gens, la foule s'arrête : elle semble hésiter : mais bientôt un nouveau cri de vengeance se fait entendre, et loin d'écouter les sages représentations qui leur sont adressées, le peuple redouble d'efforts et de violence pour l'assouvir. « On tirait toujours dans le corps-de-garde, nous dit M. d'Elbreil, et nous n'étions occupés qu'à essayer de couvrir les croisées de nos corps et à détourner la direction des coups pour sauver la vie des prisonniers, dont la perte nous paraissait inévitable. Nous entendimes plus d'une fois, au-dessus de nos têtes, le sifflement des balles destinées aux dragons qui, heureusement ne furent pas atteints. Notre position était donc pleine de périls ; mais ce qui la rendait encore plus critique, c'était l'indignation qui se manifesta bientôt de la part du peuple, dont la cour était remplie, contre les obstacles que rencontrait sa vengeance.

» Tout en opposant une résistance matérielle et soutenue aux efforts de ceux qui nous approchaient de plus

près, nous cherchions par nos paroles à leur inspirer des sentiments plus généreux ; nous leur disions qu'il serait de leur honneur de ne pas abuser de la victoire, et qu'il serait indigne d'eux de chercher à assouvir leur vengeance sur des hommes désarmés. « Ils ont des armes, répondit-on, avec une sorte de fureur, des coups sont partis du corps-de-garde, qu'ils les rendent, nous verrons ensuite ! » « Vous l'entendez, Messieurs, dis-je aux dragons, on croit que vous avez des armes et on veut que vous les rendiez... » A ces mots, ils me remirent deux pistolets, ajoutant qu'ils n'en avaient pas d'autres. Je les montrai au peuple comme un gage de la soumission de ses adversaires, en lui répétant que c'étaient leurs dernières armes. J'ajoutai qu'après leur soumission, ils n'étaient pas des ennemis, mais bien des prisonniers, et que les prisonniers étaient sacrés pour des vainqueurs généreux. J'avais à peine achevé ces mots, qu'un homme du peuple s'élança sur moi et parait vouloir s'emparer des pistolets. Je les retire avec force, et craignant qu'on n'en fit usage contre les dragons, je les rejette, par un mouvement brusque, irréfléchi, dans le corps-de-garde, en m'écriant : « Il ne sera pas dit que vous avez tourné contre eux les armes qu'ils vous ont rendues. » Cette action et ces paroles attirent, à ce moment, sur moi la fureur des plus exaltés. Tel est l'aveuglement et la violence des émotions populaires que tout à coup je me vis accablé d'invectives, et des baïonnettes furent dirigées contre ma poitrine. « Vous nous trahissez, disait-on, vous donnez des armes à nos ennemis, vous l'êtes donc vous-même. » Ce moment fut terrible, mais heureusement il dura peu. D'autres hommes du peuple me protégèrent contre les premiers : « C'est un des nôtres, disaient-ils, vous savez bien

qu'il était avec nous aux Cordeliers. » « A la bonne heure , répondait-on , mais de quoi se mêle-t-il ? Qu'il nous laisse donc faire ! » « Nous n'avions garde d'écouter ces avis , et nous redoublions nos efforts à mesure que les attaques devenaient plus vives. »

Nos amis avaient besoin de faire appel à toute leur énergie pour se maintenir à leur poste. Mais leur position devient de minute en minute plus critique , et pour peu que les secours tardent à arriver , ils vont infailliblement succomber sous le nombre. L'un d'eux déplore ces lenteurs , et semble prévoir avec désespoir le moment où ils seront forcés d'abandonner la défense des prisonniers. « Jamais , s'écria le jeune sous-lieutenant de Neus- » trie , et dussions-nous y périr , notre devoir est de ne » pas bouger d'ici. Quelle plus belle occasion de faire » le sacrifice de notre vie , que lorsqu'il s'agit de sauver » nos ennemis ! » Ce généreux langage ranima l'ardeur de tous ; ils tiennent bon encore , et la force armée conduite par M. le marquis de Cieurac , débouchant , peu de temps après , dans la cour de la Mairie , les dégageait tous , défenseurs et prisonniers , de leur périlleuse situation. Elle avait duré près de deux heures !

La lenteur apparente que mirent les troupes pour se rendre sur les lieux de la lutte , fut exploitée contre les autorités de la ville , qu'on ne craignit pas d'accuser de mauvais vouloir , ou du moins de négligence. Mais le caractère bien connu des dépositaires du pouvoir , à cette époque , les met à l'abri de cette supposition malveillante ; et pour ceux qui connaissent les faits et la situation respective des casernes et de l'ancienne maison commune , ce délai ne paraît pas exagéré. En effet , cette collision n'ayant pu être prévue , les soldats du régiment du Languedoc , alors en garnison dans notre